



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

#### **DOMAINE PUBLIC :**

Autorisation de signature  
d'une convention de  
servitudes avec ENEDIS

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de  
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB  
DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle,  
QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE  
Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian,  
FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA  
Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine,  
LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure,  
BARTHELEMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis,  
NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

**Délibération  
n°2026/72**

**27 Avril 2026**

### **Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :**

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE  
François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB  
DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la  
séance.

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
transmission en préfecture le  
30 avril 2026 et de son  
affichage  
à la porte de la Mairie  
le 4 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 29

**DOMAINE PUBLIC** : Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ENEDIS a chargé le bureau d'études TOPO ÉTUDES de réaliser des travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension dans le quartier de la Vierge.

Les travaux consistent en la pose de 403 mètres de câbles en souterrain ainsi que deux coffrets réseau. L'installation de ces équipements nécessite une convention de servitude pour les parcelles suivantes :

- AV 0417 ;
- AV 0491 ;
- AV 0418 ;
- AV 0532 ;
- AV 0513.

Ces travaux doivent permettre la mise aux normes du réseau ENEDIS ainsi que son installation sur le domaine public en le sortant du domaine privé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com